

Date de convocation :
29-08-2026
Date d'affichage :
29-08-2026

Nbre conseillers :
En exercice : 19
Présents : 15
Absents : 4
Procuration : 2
Votants : 17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de COULANS-SUR-GEE

L'an deux mil-vingt-six, **le jeudi trois septembre**, à vingt heures zéro minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle annexe de la mairie sous la présidence de M. BRIFFAULT Michel, Maire.

Etaient présents : BRIFFAULT Michel, DELDALLE Martine, MERIENNE Jean-Claude, PICAULT Isabelle, LE LIJOURS Bertrand, BOURGAULT Anne-Laure, BROCHARD Vincent, COMPAIN Olivier, SERVAIS-PICORD Marie, BOURMAULT Jean-Marie, JOREZ Frédéric, MIDELET Nolan, Françoise DESPRE, Thérèse RIPAULT, Laëtitia MENARD

Absents excusés : Mme GASNIER Aurore (procuration à M. Bertrand LE LIJOURS)
M. PATARD Régis (procuration à M. BROCHARD Vincent)

Absent. RICO Gérard, De BEAUREPAIRE Florence

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Anne-Laure BOURGAULT a été élue secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

M. Le Maire s'assure que les membres du Conseil Municipal ont bien pu prendre connaissance du procès-verbal transcrit lors de l'assemblée délibérante du 9 juillet dernier et qu'il n'y a pas d'observations. Tous les membres présents le signent. Il donne lecture de l'ordre du jour.



ORDRE DU JOUR

-Vie politique et institution

Création de commissions extra-municipales

Désignation Référents « Compte Signal » concernant les logements indignes

Vie associative : Convention avec le Comité des Fêtes – Soirée Gée' M la Musique du 18 septembre 2026

- Assainissement : Schéma directeur d'assainissement - priorisation

-Finances

Décision modificative (caution acquisition Terrain bâti)

Cabinet dentaire : Refacturation frais d'énergie et frais d'eau prorata temporis

Mutualisation : Groupement de commandes Fournitures de services, d'assistance, de maintenance et de conseils en achat de matériels informatique

Location de salle cours de gymnastique et cours de sophrologie : Tarifs

Travaux Réseau de chaleur : choix étude de sol, topographique et réseaux enterrés, diags amiante / plomb / hap bâtiments et enrobés, consultation BCT et SPS)

-Ressources Humaines

Recensement de la population : Désignation d'un agent référent et Recrutement agents recenseurs

Mise en place CET

-Urbanisme

Déclaration d'intention d'aliéner AA10

Echange et vente de terrain : coût rédaction actes + bornage

-Environnement

Présentation CDC de la zone humide



DIVERS

Décisions du Maire

Préparation des inaugurations à venir

En l'absence de demande concernant les commissions extra-municipales, le point est retiré de l'ordre du jour. M. RICO étant absent, la présentation de la zone humide est également retirée de l'ODJ.

Vu les sujets et les décisions à prendre, la décision modificative sera étudiée en dernier point.

5.3.3 Institution et vie politique – Désignation de représentants - autres

2026 09 01 DESIGNATION REFERENTS « COMPTE SIGNAL » CONCERNANT LES LOGEMENTS INDIGNES

M. Le Maire donne lecture du courrier préfectoral portant sur l'importance accordée à la lutte contre l'habitat indigne et la mise en place de la plateforme « Signal Logement » dont l'objectif est de faciliter le repérage des situations et accélérer leur traitement.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

De désigner Mme Marie SERVIS-PICORD et M. Frédéric JOREZ comme élus référents du dispositif « Signal Logement » pour la commune de COULANS SUR GEE.

8.9 Domaine de compétences par thèmes- Culture

2026 09 02 VIE ASSOCIATIVE : CONVENTION AVEC LE COMITE DES FETES – SOIREE GEE' M LA MUSIQUE DU 18 SEPTEMBRE 2026

Dans le cadre de l'animation de la soirée GEE'M LA MUSIQUE du 18 septembre prochain, M. MERIENNE, Adjoint en charge notamment de la vie associative, donne lecture de la convention et de l'annexe s'y rapportant qui a été transmise au Comité des Fêtes. Cette convention fixe les modalités de partenariat entre la commune et le Comité des Fêtes. Une annexe portant sur les obligations relatives à l'exploitation d'une buvette et à la vente de boissons alcoolisées y a été annexée. Il indique que l'association a signé les deux documents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. Le Maire à signer la présente convention.

8.8.1 Domaine de compétences par thèmes-Environnement – eau et assainissement

2026 09 03 ASSAINISSEMENT : SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT - PRIORISATION

M. JOREZ Frédéric, Conseiller Délégué en charge de la commission, fait part au Conseil Municipal que le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) donne une vision complète de l'état de notre réseau, de son fonctionnement, et, des mesures correctives à engager par ordre de priorité, ainsi que des évaluations budgétaires idoines. Il rappelle les points évoqués lors de la réunion du 18 juin dernier et la délibération du 5 mai dernier de lancer une consultation permettant d désigner un cabinet pour étudier et estimer l'extension des réseaux de l'ensemble ou de solliciter des devis pour réaliser ces extensions de réseaux.

Le SDA qui traduit l'audit et fixe un ensemble de projets et d'actions pour ramener le réseau vers quelque chose de plus robuste et pérenne.

La STEP date de 2008, et il n'y a pas de problème de dimensionnement. Par contre, le réseau perçoit beaucoup de volume. Il atteindra ses limites une fois le lotissement de l'Ancien Presbytère réceptionné (capacité restante à date = 90 logements environ)

Il précise les points prioritaires préconisés par le SDA

➤ Réhabilitation des réseaux suite aux inspections télévisuelles (gain estimé de 75m³/jour sur 200m³ d'eau) pour un investissement de 200 000 € HT. Cela permettrait d'absorber plus d'eau et d'obtenir un gain de 80% sur les volumes.

➤ Travaux de sécurisation et d'amélioration de fonctionnement pour 53 700 € HT.

➤ Soit un total estimatif de 253 700 € HT de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide la priorisation des actions préconisées par le SDA,
- Autorise le lancement d'une consultation en vue de retenir une maîtrise d'œuvre en charge de faire réaliser la 1^{ère} tranche du SDA,
- Autorise le Maire à solliciter toutes demandes de subventions se rapportant à ces travaux.

2026 09 04 CABINET DENTAIRE : REFACTURATION FRAIS D'ENERGIE ET FRAIS D'EAU PRO-RATA TEMPORIS

M. le Maire informe le Conseil municipal que la commune a reçu deux factures d'électricité relatives au cabinet dentaire communal. Il explique qu'en raison d'un retard intervenu dans la procédure de changement de titulaire du contrat auprès du fournisseur d'énergie, la commune a pris en charge le règlement de ces factures afin d'assurer la continuité du service et d'éviter toute interruption de fourniture.

Après échange avec le praticien occupant les locaux, celui-ci a accepté de rembourser à la commune les consommations d'électricité correspondant à la période courant à compter de sa date d'installation, soit le **9 mars 2026**.

La période concernée par cette refacturation s'étend du **10 janvier 2026 au 21 juillet 2026**.

Dans un souci de transparence, la commune a reçu deux factures :

- Une première s'étendant du 10/01/2026 au 09/07/2026 d'un montant de 1024.01 € soit 50% à refacturer au praticien (512.00)
- Une deuxième s'étendant du 10/07 au 21/07/2026 d'un montant de 45.59 €, à refacturer intégralement

Le montant des dépenses d'électricité supportées par la commune et devant faire l'objet d'un remboursement s'élève à **557,59 €**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le principe du remboursement par le praticien des frais d'électricité acquittés par la commune pour la période concernée ;
- Fixe le montant du remboursement à **557,59 €** ;
- Autorise Monsieur le Maire à émettre le titre de recettes correspondant et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2026 09 05 MUTUALISATION : GROUPEMENT DE COMMANDES FOURNITURES DE SERVICES, D'ASSISTANCE, DE MAINTENANCE ET DE CONSEILS EN ACHAT DE MATERIELS INFORMATIQUE GROUPEMENT DE COMMANDES LBN : ASSISTANCE INFORMATIQUE

M. Le Maire informe les membres de l'assemblée que le conseil communautaire LBN Communauté a, dans le cadre de l'optimisation et de la mutualisation des moyens techniques, proposé la mise en place d'un groupement de commandes en vue de conclure un contrat de maintenance et d'assistance informatique.

Ce marché a pour objectif de garantir un service complet d'entretien, de dépannage et de maintien en bon fonctionnement des équipements informatiques des communes participantes, ainsi qu'une assistance technique aux utilisateurs.

Le prestataire retenu interviendra notamment pour :

- Assurer l'entretien, le dépannage et le maintien opérationnel des matériels informatiques dont la liste sera fournie par chaque commune ;
- Gérer, lorsque cela est nécessaire, les infrastructures réseau ;
- Gérer les services associés (messagerie, sauvegardes, sécurité, etc.) ;
- Préserver la performance et la compatibilité du matériel face aux évolutions technologiques et logicielles ;
- Fournir une assistance technique aux utilisateurs ;
- Accompagner les communes dans la recherche et la mise en œuvre de nouvelles solutions ou applications.

L'objectif est de permettre à chaque commune de bénéficier des compétences d'un prestataire spécialisé, tout en sécurisant la maintenance de son parc informatique et en maîtrisant les coûts grâce à une démarche mutualisée.

Projet de décision

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses dispositions relatives aux groupements de commandes ;

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes porté par LBN Communauté,

Considérant l'intérêt pour la commune de bénéficier d'un marché mutualisé de maintenance et d'assistance informatique ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix Pour, 1 voix Contre, 2 abstentions,

- Approuve l'adhésion de la commune de Coulans-sur-Gée au groupement de commandes relatif à la maintenance et à l'assistance informatique ;
- Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

3.3 Domaine et Patrimoine : Location

2026 09 06 LOCATION DE SALLE COURS DE SOPHROLOGIE (MAISON DES ASSOCIATIONS) : TARIFS

M. le Maire rappelle que Mme LAVENANT dispense des cours de sophrologie à la Maison des Associations et souhaite poursuivre cette activité pour l'année 2026-2027 le lundi de 20h15 à 21h30.

Il fait référence à la délibération en date du 24 juillet 2025, ayant fixé le tarif de location à 369 € pour la période du 1er septembre 2026 au 31 juillet 2027. Il propose une revalorisation du tarif à hauteur de 2%, ramenant ainsi le tarif de location arrondi à 376 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- De fixer le montant de la location à 376 € pour ladite période du 1^{er} septembre 2026 au 31 juillet 2027,
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier afférent à cette décision.

3.3 Domaine et Patrimoine : Location

2026 09 07 TARIF LOCATION GYMNASTIQUE (SALLE DE LA GARE)

M. le Maire donne lecture d'un courriel de M. GUILLLOT, organisateur de séances de gymnastique, sollicitant l'utilisation de la salle de la Gare aux créneaux suivants :

- Lundi de 19h30 à 22h00
- Mercredi de 19h30 à 22h00

M. le Maire rappelle que, pour la période du 1er septembre 2025 au 31 juillet 2026, le tarif de location avait été fixé à 738 € (soit 369€ par créneau hebdomadaire).

Il propose une revalorisation à hauteur de+ 2% ramenant ainsi le tarif de location arrondi à 752 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- De fixer le tarif à 752 € pour la période du 1er septembre 2025 au 31 juillet 2026
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

1.7 Commande publique – Actes spéciaux et divers

2026 09 08 TRAVAUX RESEAU DE CHALEUR : CHOIX ETUDE DE SOL, TOPOGRAPHIQUE ET RESEAUX ENTERRES, DIAGS AMIANTE / PLOMB / HAP

M. Le Maire rappelle que l'assemblée délibérante a donné son accord en juillet dernier pour effectuer l'ensemble des diagnostics et études permettant de réaliser la chaufferie et le réseau de chaleur. A la date de réunion, tous les devis ne sont pas encore en notre possession.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant qu'il convient de permettre une mise en œuvre rapide de ces prestations afin de respecter le calendrier de l'opération ;

Il sollicite du Conseil Municipal la délégation de pouvoir pour retenir les offres économiquement les plus avantageuses au regard des besoins de la collectivité et dans le respect des règles de la commande publique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis, bons de commande, conventions, marchés éventuels et tout document nécessaire à l'exécution des prestations suivantes :

- Etude géotechnique ;
- Etude topographique ;
- Détection des réseaux enterrés ;
- Diagnostics amiante, plomb et HAP ;
- Mission SPS ;
- Mission de contrôle technique ;
- Toute étude ou diagnostic complémentaire directement liée au projet de réseau de chaleur.

-M. Le Maire s'engage à informer les membres du Conseil Municipal des devis retenus,

Les dépenses correspondantes seront imputées aux crédits inscrits au budget du Réseau de Chaleur de Coulans-sur-Gée.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

L'ensemble des décisions s'y rapportant fera l'objet d'une information régulière aux membres de l'assemblée.

4.2.5 Fonction publique -personnel contractuel-autres

2026 09 09 RECENSEMENT DE LA POPULATION : DESIGNATION D'UN AGENT REFERENT ET RECRUTEMENT AGENTS RECENSEURS

M. Le Maire informe que la commune de Coulans-sur-Gée est concernée par le prochain recensement de la population en début d'année prochaine. (21 Janvier 2027 au 20 Février 2027)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de commencer la recherche en vue de recruter 3 agents recenseurs. Il indique, qu'à ce jour, les services de la mairie, n'ont pas été destinataires d'informations concernant la rémunération de ces agents. Il précise que l'agent communal en charge du recensement sera désigné par arrêté municipal.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

4.1.6 Fonction publique -personnel titulaire-autres

2026 09 10 MISE EN PLACE CET (COMPTE EPARGNE TEMPS)

M. Le Maire informe qu'avec l'arrivée d'un nouvel agent, détenteur d'un compte-épargne temps, au sein de la collectivité, il est nécessaire de l'instituer.

Le CET permet de stocker des jours de congés annuels et de RTT (jours de réduction du temps de travail) et, si la collectivité l'autorise, les jours de repos compensateur des heures supplémentaires ou de sujétions particulières.

Il expose qu'avant validation du CET, il est indispensable que l'ensemble des modalités portant sur sa mise en œuvre requiert au préalable l'avis du CST.

Il sollicite des membres du Conseil l'autorisation

- De préparer le règlement du CET
- De saisir CST (comité social territorial)
- De soumettre le règlement du CET et sa mise en place dès réception du comité social territorial.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à préparer le règlement fixant les modalités de mise en œuvre du CET et de saisir le CST pour avis.

2.3 Droit de préemption urbain

2026 09 11 DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER AA10

M. le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle cadastrée AA10, d'une superficie de 874 m² avec une maison à usage d'habitation vide de 79m². (RDC salle de bains, chambre, cuisine et salle à manger, cave cellier, garage. Grenier et combles. Terrain avec puits)

Il expose les raisons pour lesquelles la commune souhaite se porter acquéreur de ce bien. La parcelle est située dans le périmètre d'une opération d'aménagement global

engagée par la commune, et que l'acquisition de cette renforcerait la cohérence de l'ensemble foncier.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, M. le Maire propose que la commune exerce son droit de priorité afin d'acquérir cette parcelle.

Le prix de cession est fixé à 25 000 € (hors frais d'acte notarié) et précise que les frais de commission sont à la charge du vendeur.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- d'accepter la proposition de Monsieur le Maire visant à ce que la commune exerce son droit de préemption pour l'acquisition du bien concerné, au prix de 25 000 €. À cette somme s'ajouteront les frais d'acte notarié.

- de solliciter Maître COUTURE, notaire à Le Mans, pour la rédaction de l'acte de vente.

- d'inscrire des crédits au budget 2026.

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou tout élu dûment mandaté, à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cette opération.

3.1 Domaine et Patrimoine Acquisition

2026 09 12 ECHANGE ET VENTE DE TERRAIN : COUT REDACTION ACTES + BORNAGE

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

-De confier à la SPL ATESART l'établissement de l'acte de transfert de propriété correspondant à l'échange foncier entre la commune de Coulans-sur-Gée et le propriétaire des parcelles cadastrées section ZM n° 9 et ZM n° 16, pour un coût de 696,15 € par acte.

L'opération foncière envisagée porte sur :

Le transfert à la commune de Coulans-sur-Gée de la parcelle cadastrée section ZM n° 9,

Le transfert à la commune de Coulans-sur-Gée de la parcelle cadastrée section ZM n° 16,

En contrepartie, la commune cède au propriétaire des parcelles susmentionnées une emprise dont la surface à détacher de la parcelle cadastrée section ZM n° 116 reste à déterminer, et lui versera la soulte arrêtée dans le cadre de cette opération.

-De donner tous pouvoirs à la SPL ATESART pour procéder à la rédaction et à l'ensemble des formalités nécessaires à la régularisation de cet acte.

-D'autoriser la signature de l'acte authentique par un (e) adjoint (e) de Monsieur Le Maire, dûment mandaté (e).

-D'autoriser M. Le Maire à authentifier l'acte administratif et plus généralement la signature de tout acte et documents se rapportant à cette acquisition

7.1.4 Finances Locales – Décisions modificatives

2026 09 13 Finances Décision modificative 1 (caution acquisition Terrain bâti)

Mme Martine DELDALLE, Adjointe aux Finances, rappelle la délibération portant sur le droit de préemption voté par l'assemblée lors de la réunion du 9 juillet dernier.

Mme DELDALLE indique qu'une enveloppe de 95 785 € a été votée pour « les terrains bâtis » et notamment acquisitions.

Avec la dernière acquisition, le solde de cette enveloppe budgétaire est de 1000 €.

Afin de prendre en compte les frais liés à l'exercice du droit de préemption acté par délibération 2026 09 11 de ce jour et la prise en compte des frais d'acte en sus, elle propose le virement de crédits suivants :

Section de Fonctionnement

Article 615232	- 30 000 €
Article 023	+ 30 000 €
Section d'Investissement	
Article 021	+ 30 000 €
Article 2115	+ 30 000 €

proposé par Mme DELDALLE.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

DIVERS :



Décisions du maire

Date	N°	Objet	Délibération de référence
27/08/2026	2026_08_27	GEE M LA MUSIQUE Devis sécurisation	05/05/2026



Points abordés

Devis Création d'un réseau d'assainissement au lieu-dit LE VERGER

Remerciements ADAPEI pour le versement de la subvention communale

Mme Anne-Laure BOURGAULT informe qu'il est nécessaire de proposer un nom à la future micro-crèche.

M. Vincent BROCHARD fait un point sur la rentrée scolaire. On dénombre 253 élèves répartis sur les écoles de Brains-sur-Gée et Coulans-sur-Gée (11 élèves de moins que pour la rentrée 2025-2026. Il indique qu'une réunion du SIVOS se tiendra le 8 septembre prochain. Courrier Chef d'escadron P FROTTIER qui prend la tête de la compagnie de Gendarmerie départementale du Mans.

M. Le Maire déclare l'ordre du jour épuisé et clôt la séance à 23h00.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le jeudi 1^{er} octobre 2026 à 20h00

Le Maire
M BRIFFAULT

Le secrétaire de séance

Suivent les signatures

DELDALLE	Martine	
MERIENNE	Jean Claude	
PICAULT	Isabelle	
LE LIJOURS	Bertrand	
BOURGAULT	Anne-Laure	
BROCHARD	Vincent	
DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE	Florence	Absente
COMPAIN	Olivier	

**Le conseil municipal, après
en avoir délibéré, à
l'unanimité,**

- D'accepter et d'effectuer
le virement de crédits

DESPRE	Françoise	
--------	-----------	--

RICO	Gérard	Absent
SERVAIS-PICORD	Marie	
PATARD	Régis	Pouvoir à Vincent BROCHARD
MENARD	Laëtitia	
BOURMAULT	Jean-Marie	
RIPAULT	Thérèse	
JOEZ	Frédéric	
GASNIER	Aurore	Pouvoir à Bertrand LE LIJOURS
MIDELET	Nolan	

Fin de la trame prévisionnelle de la réunion du Conseil Municipal du 3 septembre 2026

